
SINGAPOUR – Séance Plénière du GAC 2
Samedi 22 Mars 2014 – 16 :00 à 17 :00
ICANN – Singapour, Singapour

>> Nous vous demandons de bien vouloir reprendre vos places. Nous allons reprendre notre travail sous peu. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Nous devons reprendre notre travail. Veuillez retourner à vos places, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Nous avons prévu dans notre ordre du jour certaines séances d'information du personnel de l'ICANN, donc nous aurons les briefings et puis nous allons reprendre notre débat sur les nouveaux gTLDs.

A ma gauche, il y a Akram Atallah, qui gère la division des opérations des gTLDs de l'ICANN. Nous avons identifiés deux thèmes pour cette séance d'information ; la première est la question de la similitude des chaînes qui a trait au processus de révision et ensuite le fondement de la demande spécifique qui a été de mieux comprendre certaines des décisions ou l'absence d'uniformité en ce qui concerne les chaînes de caractères. Nous allons parler aussi des enchères. Nous pouvons donc également avoir des questions sur ces deux thèmes. Nous avons reçu des briefings sur ces sujets, et ils sont dans vos documents. Si vous voulez regarder rapidement ce qui nous a été fourni sous la forme de briefings de la part de la NGPC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons commencer par traiter la question des enchères, puis ensuite nous allons discuter de la question de similarité entre les chaînes de caractères et des décisions qui y sont liées. J'ai cru comprendre que le but de ceci est d'avoir une session informelle avec le personnel pour apprendre l'information qu'ils veulent nous transmettre et de nous donner l'occasion de leur poser des questions. Sur cette base, nous allons commencer. Donc je cède la parole à Akram Atallah.

AKRAM ATALLAH :

Merci beaucoup, Heather. Merci de nous avoir accueillis ici aujourd'hui. Je tiens à mentionner que j'ai avec moi Trang Nguyen et Russ Weinstein, qui travaillent tous deux sur le programme des nouveaux gTLDs, et il y a aussi, à côté de Russ, notre agent responsable de la négociation des contrats, Allen Grogan.

Je vais être très bref. Nous n'avons pas de présentation PowerPoint, mais nous voulons vous donner l'occasion de poser des questions, et nous voulons adresser vos soucis en ce qui concerne ces deux thèmes.

En ce qui concerne les enchères, il est important de souligner ce qui suit. Les enchères ont été spécifiées dans le Guide de Candidature. Et selon les directives de l'AGB, nous allons avoir recours aux enchères comme un mécanisme de dernier ressort. Alors nous avons donné amplement de temps aux candidats pour résoudre leurs problèmes, et une fois que nous avons avancé suffisamment dans le programme, nous allons voir comment ça se passe. Au début, nous avions 233 ensembles de chaînes de caractères controversées. Cela a été réduit maintenant à 186 non résolues, qui représentent environ 630 demandes. Après avoir reçu les commentaires pendant la période de consultation publique

correspondant au règlement des enchères qui a été publiée le 6 mars, nous avons finalisé le plan pour la réalisation des enchères et nous avons publié tous les ensembles des chaînes de caractères qui seront vendues aux enchères ainsi que le calendrier correspondant. Tout ceci est disponible pour tous dans le Guide de Candidature où l'on indique un type de calendrier pour faire les enchères ; la première vente aux enchères est prévue pour le 4 juin 2014. Donc globalement la vente aux enchères a toujours été proposée comme un mécanisme de dernier recours, c'est-à-dire que les candidats aient autant de temps que possible pour résoudre leurs problèmes entre eux. Et même si on a déterminé que l'on va réaliser une vente aux enchères, et que les candidats en ont été notifiés, ils pourraient encore résoudre leurs problèmes entre eux jusqu'à une semaine avant la tenue de l'enchère. Nous allons voir quel sera le résultat de cette démarche. Nous avons programmé jusqu'ici dix enchères et une vingtaine d'enchères par événement. Nous savons que certains de ces enchères qui ont été programmées ne peuvent pas continuer, parce qu'elles ne remplissent pas les conditions ; elles seront donc retirées du calendrier parce que quelqu'un a peut-être présenté une objection peut-être ou parce qu'il y a une autre procédure à respecter. Le calendrier a été réalisé suivant les priorités de ces enchères. Si je me souviens bien, la première vente aux enchères se fera en juin. Nous espérons que bon nombre de ces enchères pourra être résolu avant cette date. Des questions sur les ventes aux enchères ?

PRÉSIDENTE DRYDEN : Je vois l'Iran, la Commission Européenne et l'Italie.



IRAN :

Merci beaucoup de nous avoir présenté cette information. Vous avez dit que les enchères sont mentionnées dans le Guide de Candidature. A l'époque où ces dispositions ont été rédigées, peut-être que la communauté n'avaient pas une idée claire à l'esprit sur les gTLDs ou les nouveaux gTLDs et sur la sensibilité et la délicatesse de certains d'entre eux qui peuvent être assez conflictuels. Je n'ai pas pu, pour ma part, identifier un gTLD comme une des autres ressources nationales ou internationales, mais ils sont assez semblables et c'est très important.

En ce qui concerne les enchères, cela signifie que des ressources appartenant à une communauté entière se transforment en quelque chose qui fait partie d'une vente commerciale, la vente aux enchères. Et cela ne semble pas refléter les demandes actuelles ou futures, mais plutôt les demandes d'un moment particulier, un moment très sensible où nous essayons de voir comment nous pourrions améliorer la gouvernance d'Internet, dont les gTLDs font partie.

Nous devons donc faire très attention à la manière d'avancer par rapport à ce thème, au moins jusqu'à ce que nous ayons une idée précise et claire de la notion des enchères et de la commercialisation de ces ressources causera par la suite des questions litigieuses entre les parties concernées, permettant à ceux qui ont davantage de ressources financières de prendre le pas sur des besoins légitimes des autres qui ne sont pas dans une position qui leur permet de résoudre les problèmes. C'est une chose que le Conseil d'Administration de l'ICANN doit examiner attentivement et par rapport à laquelle il doit être très prudent.



Tôt ou tard, la communauté remettra en question auprès de l'ICANN les conséquences de cette transformation des droits ou de l'accès équitable à ces ressources, si elles sont converties pour des modalités financières permettant à ceux qui ont davantage de ressources de passer outre les besoins de ceux qui ont moins de possibilités. J'espère que vous allez transmettre ce message et que nous serons très prudents par rapport à cette date que vous avez mentionnés, le 4 juin, et cette semaine que vous avez indiquées comme la dernière possibilité. Peut-être, faudra-t-il revoir tout cela, l'analyser, le reconsidérer, et suspendre pour le moment ce processus jusqu'à ce que nous ayons une idée claire de ce que l'on va faire de l'avenir de l'Internet. Ce que vous aviez présentés était peut-être une bonne voie d'action pour l'année dernière mais pas pour cette année. Cette année, nous sommes dans une nouvelle étape. Tout le monde a une vision tout à fait différente des choses.

Ce qu'une institution a fait il ya quelques jours, cette même institution ne l'aurait pas fait de la sorte l'année dernière. Elle le fait maintenant en raison des circonstances actuelles. Donc, nous devons donc faire très attention par rapport aux circonstances et par rapport à la situation. Un bon politicien est celui qui agit suivant les circonstances.

Vous devriez avoir une procédure fixe et stable indépendamment des tendances. La tendance par exemple n'est pas à l'heure actuelle la même qu'il y a un certain temps ; elle n'est pas ce qu'elle était. Il y a donc certaines questions que nous avons à poser au sujet de la pertinence et de la validité à ce stade de la poursuite de cette orientation. Merci.



PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci pour ces commentaires, l'Iran. La Commission Européenne prend la parole.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci, Madame la Présidente ; Merci M. Atallah de nous accompagner. La Commission Européenne a fourni ses commentaires sous forme écrite pendant la période pour la présentation des réponses, et nous avons été étonnés de réaliser qu'aucun de nos commentaires n'avait été pris en compte. Peut-être que le plus important d'entre eux était lié aux règles des enchères qui concernent les candidatures communautaires. Donc je voudrais savoir si les enchères vont porter atteinte de manière négative à ces candidatures. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la Commission Européenne ; je vous demande de parler plus lentement si possible. Merci.

AKRAM ATALLAH : Permettez-moi d'abord de m'adresser à mon collègue de l'Iran. Heureusement que je ne suis pas politicien ; je parle d'un ensemble de règles opérationnelles créées par toute la Communauté et nous suivons ces règles. Nous les mettons en œuvre. Concernant les candidatures communautaires, le CPE ou l'évaluation prioritaire à la communauté est encore en cours. Alors, les candidatures communautaires ou présentées par la communauté auront l'occasion d'être évalués avant de passer à l'étape des enchères. Si ces candidatures sont acceptées à la révision ou à l'évaluation, elles gagnent automatiquement cette étape, elles prennent l'ensemble des chaînes de caractères et elles ne seront pas



obligées de passer aux enchères. Donc dans cette optique, une demande de la communauté a une priorité, mais elle doit démontrer qu'elle peut surmonter cette règle des candidatures communautaires. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Je donne la parole au représentant de l'Italie.

ITALIE :

Merci, Madame la Présidente. Ma question porte sur la procédure. Si je comprends bien, votre travail consiste à mener à bien les enchères suivant ce qui est prescrit dans le Guide de Candidature mais aussi ce qui se développe au fur et à mesure tel que l'avis du GAC, les suggestions d'At-Large et ainsi de suite. Nous avons parlé de candidatures communautaires ou non communautaires, mais vous savez que la communauté ou les communautés ont certaines attentes par rapport à ce que certaines candidatures qui ne sont pas considérées dans la catégorie de candidatures communautaires soient considérées comme des candidatures représentant de la meilleure façon possible les intérêts d'une communauté. Alors après avoir effectué cela, vous faites un rapport au Conseil d'Administration avant que le Conseil d'Administration ne prenne sa décision. Je voudrais savoir clairement comment cela fonctionne, au cas où il n'y a pas d'évaluation basée sur le mérite, est-il possible que le GAC participe d'une manière ou d'une autre au lieu de simplement opter pour une décision et d'en voir par la suite le résultat ? Normalement, en moyenne, il y a à peu près 15 nouveaux contrats chaque semaine, au cours des deux ou trois derniers mois. Mais dans le cas des enchères, il faudrait peut-être réfléchir un

peu plus avant de prendre une décision finale, parce que cela est bien plus visible. Et les attentes au sein du GAC et même d'AT-Large et de la Communauté sont plus accrues que par rapport à un candidat unique. Merci beaucoup.

AKRAM ATALLAH :

De manière générale, nous avons accepté l'avis du GAC par rapport aux communautés, et nous supervisons toutes ces questions. C'est-à-dire si l'on a le soutien communautaire ou s'il n'y a pas d'accord au sein d'une communauté par rapport à une certaine candidature ; nous allons en tenir compte et présenter cela au Conseil d'Administration pour l'évaluation du cas. Donc nous nous occupons de cela en ce moment précis. L'avis du GAC a été accepté et nous sommes en train de le mettre en œuvre. Je ne crois pas que nous soyons en train de mettre en candidature un processus qui consiste, comme vous l'avez mentionné, à évaluer les candidatures avant les enchères et de voir s'il s'agit de candidatures représentant la communauté ou pas. Si une communauté nous présente des commentaires par rapport à une certaine candidature assez importante, alors cette candidature sera traitée séparément par le NGPC. J'espère que cela répond à votre question. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Le Danemark, s'il vous plait.

DANEMARK :

Merci beaucoup. J'ai une question générale par rapport aux enchères. Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion ou le temps d'examiner les

règles spécifiques aux enchères, mais vous dites que vous allez vous servir d'un type de calendrier pour mener à bien les enchères. Je me demande donc, étant donné ce que vous avez dit par rapport à l'évaluation des candidatures communautaires avant les enchères, peut-être pourriez-vous spécifier quelles sont les règles concrètes, quel béton règles pour garantir des normes et des règles équitables pour tous les candidats qui passent à l'étape des enchères. Merci.

AKRAM ATALLAH :

Donc comme je l'ai mentionné plus tôt, il y avait 233 ensembles de chaînes de caractères controversées. Certains d'entre eux ont été résolus par les parties concernées ou il y a quelques candidatures qui ont perdu quelques objections, mais nous avons maintenant 186 ensembles non résolus. Il y a seulement 100 de ces 186 qui peuvent passer à l'étape des enchères. Le reste ne peut pas passer à l'étape des enchères parce que l'une ou plusieurs des candidatures dans cet ensemble controversé doivent encore être soumises à un processus ; l'un de ces processus est le CPE, l'évaluation donnant la priorité à la communauté. Il se peut aussi qu'ils aient certaines objections. Donc l'évaluation donnant la priorité à la communauté sera une étape que tous ces candidats devront passer. Il faudra résoudre toute sorte d'objection ou n'importe quel processus non résolu avant de pouvoir aller de l'avant. Ceci se passe régulièrement.

Quant au calendrier des enchères, nous le suivons parce que ce calendrier a été spécifié dans le Guide de Candidature. Il y a beaucoup d'autres manières d'effectuer des enchères, et nous avons subi des pressions pour changer les choses, mais comme avec tout ce que nous

faisons, nous avons toujours suivi le Guide de Candidature, parce que tous les candidats, lorsqu'ils présentent leurs candidatures, se basent sur ce qui est dit dans le Guide de Candidature pour élaborer leurs plans d'affaires et voir comment aller de l'avant. Donc tout le monde connaît les règles et nous ne voulons pas changer les règles pour les candidats au beau milieu du jeu, pour ainsi dire. Nous allons continuer à respecter le Guide de Candidature à chaque fois que nous pouvons le faire. J'espère que ça répond à certaines des questions.

Si vous voulez avoir des informations plus précises et détaillées sur les enchères, Russ pourrait vous fournir des détails plus clairs.

RUSS WEINSTEIN :

Bien sûr, Akram. Les enchères vont se dérouler en ligne simultanément. Plusieurs chaînes de caractères seront mises aux enchères en même temps. Quant au calendrier ascendant des enchères, c'est une méthode particulière de vente aux enchères dont nous vous dirons plus lors d'une séance lundi. Mais vous pouvez trouver des documents en ligne sur les enchères, le calendrier ascendant, les délais, les prix. Il s'agit en fait de tours d'enchères synchronisés à prix fixé où vous optez de continuer à participer à l'enchère jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

Cela vous donne un aperçu rapide de la méthode ascendante du calendrier.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci. Le Liban, s'il vous plaît.



LIBAN : Merci, Madame la Présidente. Akram, je crois vraiment que nous devons revoir deux points. Premièrement, la raison pour laquelle nous parvenons à l'étape des enchères si, en général, les enchères désavantagent plus ou moins un certain groupe. Je suis d'accord avec le représentant de l'Iran sur ce point. Nous avons vraiment besoin de le revoir.

Deuxièmement, en ce qui concerne le revenu provenant des enchères, je ne crois pas que l'ICANN ou qui que ce soit devrait faire de l'argent comme résultat de ce processus. Les revenus doivent être reversés à la Communauté, mais pas à l'ICANN, parce que ce n'est pas ici que l'on doit faire de l'argent.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, le Liban. Akram, je ne sais pas si vous pouvez répondre à ce point qui concerne les revenus ?

AKRAM ATALLAH : Merci, Heather. Merci, Imad. S'il y a des revenus provenant des enchères, ils seront mis de côté. Je crois que tout le monde veut avoir une réponse sur ce qui va se passer des revenus provenant des enchères avant de savoir quels sont ces revenus. Il est très difficile pour le Conseil d'Administration de dire que nous allons faire ceci avec cet argent alors que nous ne savons pas de quel montant nous parlons. Le Conseil a décidé qu'il va revoir les mécanismes ou qu'il va fournir un mécanisme à la communauté pour décider ce qu'il faut faire de l'argent provenant de ces enchères.

Mais l'important est de savoir de quel montant nous parlons. Je peux vous dire de façon un peu anecdotique que nous ne n'espérons pas que cet argent puisse exister. Même si nous parlons de centaines d'enchères, nous ne prévoyons pas en avoir autant. Il y a beaucoup de candidats qui nous disent qu'ils vont résoudre cela avant d'arriver aux tribunaux. Je suppose que le terme qu'ils utilisent c'est trancher à la dernière minute. Ils vont tous attendre jusqu'à la dernière minute avant de régler leurs litiges et résoudre ces ensembles de chaînes contestées. Alors, vraiment, nous n'avons aucune idée. Il serait très difficile pour moi même de deviner un chiffre ou le nombre d'enchères pour commencer à envisager ce que l'on pourrait faire de cet argent. Notre intention est de donner à la communauté la décision en ce qui concerne l'application de cet argent. Dès que nous aurons une idée de ce dont nous parlons, il y aura un mécanisme pour que la communauté puisse se réunir et de délibérer sur la destination de ces revenus. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. La Commission Européenne, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci, Madame la Présidente. Je voulais faire une remarque. Merci de nous avoir fourni le briefing sur les enchères, mais je veux commenter sur les fondements.

Normalement, les règles des enchères sont basées sur l'hypothèse que le candidat qui sera en mesure de payer l'enchère la plus élevée sera celui qui s'en occupera dans la meilleure façon pour le TLD. D'une meilleure façon. Donc cela montre que les candidats qui ont le plus de

ressources financières seront nécessairement les plus nominatifs, ce qui n'est pas le cas. Et j'oserais dire, après avoir examiné certains des ensembles conflictuels, parfois, ce n'est pas les candidats qui ont le plus de ressources financières qui ont les candidatures les plus intéressantes. Certains petits candidats ont fait des candidatures plus intéressantes du point de vue de l'engagement envers l'intérêt public, de meilleures applications, parce qu'ils savent qu'ils devront affronter des candidats plus forts qui dispose de ressources financières, ce que nous appelons les suspects habituels dans le domaine des bureaux de registres. Je voulais donc juste signaler que parfois les petits poissons seront victimes de ces règles. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la Commission Européenne. Le Liban, s'il vous plaît.

LIBAN : Juste un commentaire très bref, Madame la Présidente. Du point de vue de quelqu'un quelqu'un qui a participé aux enchères et un peu de théorie des jeux, je crois que nous pouvons être en train de faire une espèce de chantage par rapport à ce thème. C'est tout que je dirai.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. La Belgique, s'il vous plaît.

Belgique : Merci. Je vais parler en Français. Ce que vous avez dit est très important ; c'est que les mises aux enchères doivent être [INAUDIBLE] qui doit être accepté lorsque les autres ont échoué.

Donc nous voudrions insister sur deux éléments. Il s'agit, notamment, du respect des garanties prévues dans le Guide de Candidature en matière de demandes communautaires. Or, là nous savons que les conditions pour remplir cette catégorie sont assez difficiles à rencontrer.

Donc nous voudrions vraiment que l'on puisse faire une CANapplication de ces garanties. Et d'autres part, nous voudrions également insister sur le respect des garanties prévues en ce qui concerne les droits de tiers, et la je prêche pour ma chapelle, les noms de domaines géographiques, donc que les dispositions figurant dans le Guide de Candidature puissent avoir une valeur réelle et qu'elles ne soient pas systématiquement écartées par une interprétation très stricte.

Je voudrais conclure en disant qu'effectivement, il faut encourager le dialogue entre les parties, comme vous le disiez, et que nous restions très constructifs à cet égard. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci, la Belgique. Maintenant, il y a l'Iran. Et puis nous aurons tous les points de vue sur la similarité des chaînes. L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN :

Merci, Madame la Présidente. Je vous demande de m'excuser pour avoir redemandé la parole. Je ne suis pas d'accord avec l'exemple donné par notre cher collègue de la Commission Européenne, parce que cela ne signifie pas que le poisson le plus petit sera victime du poisson le plus grand. Nous sommes dans un monde civilisé. Justement, cela ne signifie pas que la gazelle est la victime du lion. Ce n'est pas le cas ici. Il s'agit de

ressources qui appartiennent à tout le monde. S'il y a un litige qui ne peut pas être résolu, nous devons trouver une autre façon de faire les choses. Parce que si nous allons de l'avant sur cette voie, nous aurions de plus en plus d'objections pour essayer de favoriser les enchères. Et celui qui aura les ressources financières pourra enfin vaincre les autres. Ce n'est pas la bonne voie à suivre.

M. Akram a dit qu'il suit le Guide, mais il faut que nous revoyions ce Guide de Candidature qui a été rédigé déjà il y a plusieurs années. Nous ne sommes pas dans le même monde. Ce monde est complètement changé. Il y a un an, on n'avait même pas le droit de parler d'Internet dans les organisations internationales. J'étais à une conférence, et ils nous ont dit ne pas parler d'Internet. Ce n'était pas autorisé. Mais aujourd'hui, nous pouvons parler facilement dans toutes les conférences de la gouvernance de l'Internet. Veuillez bien vouloir transmettre ce message. Il faut revoir ce guide. Nous n'avons pas à suivre ce qui est dans ce guide sans réfléchir. Nous avons un processus de révision au sein de l'ICANN qui peut tout réviser. Nous ne pouvons pas rester collés à ce qui a été fait il y a des années. Le monde évolue, et nous devons changer. Si nous ne changeons pas, nous serons obligés par d'autres de changer. Nous serons changés, si nous ne changeons pas nous-mêmes. Nous parlons d'un modèle multipartite et démocratique, et nous devons être démocratiques. Les enchères ne sont pas démocratiques. Les enchères sont basées sur le pouvoir commercial. Tous les poissons doivent pouvoir survivre dans un monde démocratique. Petits ou grands.

Ainsi, si l'ICANN dit qu'elle veut être ce qu'elle prétend être, une approche multipartite, démocratique, transparente, et avec pleine



liberté, avec une approche ascendante, nous devons considérer tous les poissons, les petits et les grands. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Iran. J'ai une demande de la Turquie.

TURQUIE : Merci, Madame la Présidente. Je crois que je vais souligner un point. Tous les candidats savaient à l'avance à quoi ils feront face. Tout était clair. Qu'il pourrait y avoir des objections, des candidatures, des enquêtes, et des mises aux enchères. Je ne crois pas, qu'au beau milieu de ce processus de sélection, nous devrions changer la voie sur laquelle nous sommes et de traiter différemment les candidatures. Nous pourrions également faire face à des problèmes juridiques à cet égard. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la Turquie. Nous allons donc aborder l'autre thème que nous devons discuter concernant les similarités des chaînes de caractères. C'est un thème spécifique qui nous intéresse. Il y a des décisions incohérentes ou des décisions qui semblent ne pas être uniformes. Si je me trompe, chers collègues, corrigez-moi s'il vous plaît. Si nous pouvions aborder ce thème et prendre des questions là-dessus, je serais reconnaissante. Akram, si vous pouviez juste introduire ce thème.

AKRAM ATALLAH : Bien sûr. Merci, Heather. Sur la question des similarités de chaînes de caractères, les décisions, l'absence d'uniformité qui est perçue, je crois



que la question est complexe parce que chaque groupe d'ensembles conflictuels ont été examiné séparément. Et, sur cette base, chaque décision est spécifique par rapport à la manière avec laquelle le candidat a défendu sa candidature. Il est donc très difficile de dire que tous ces points doivent être traités dans l'ensemble. Chaque décision a donné la possibilité à une chaîne de caractère en considérant les deux chaînes de caractères et la façon dont les candidats voyaient ces chaînes.

Nous avons identifié quelques unes que communauté a considéré incohérentes. Nous avons publié une proposition de révision de deux décisions. Nous sommes toujours dans la période de commentaires sur ceux deux chaînes. C'est un ensemble où nous avons détecté des décisions incohérentes par rapport à des ensembles conflictuels.

Il y a d'autres questions que la communauté a soulevées. Le NGPC les examine toujours. Mais, à l'heure actuelle, je crois qu'il y a une décision pour point car et point cars pluriel. Et il y a une autre décision pour com et cam qui étaient considérés comme incompatible. On a ouvert une période de commentaires publics et nous allons recueillir les commentaires. Je crois qu'ils doivent être faits début d'avril. Nous devrions être en mesure de voir si nous allons continuer le processus de délibération ou réviser ces décisions ou pas.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci. Est-il vrai que ces situations surviennent lorsque vous avez les candidats pour la même chaîne de caractères qui sont examiné par différents panneaux ? Comment sommes nous venus à cette situation particulière qui doit être considérée ?

AKRAM ATALLAH :

Je crois que dans les deux cas, il y a eu plusieurs décisions prises par différents panels qui sont provenus à des résultats différents. Et c'est que les incohérences ont été identifiées. Maintenant, si je discute avec les avocats, ils me disent que toutes les décisions ont été prises sur la base de certaines positions que les candidats avaient présentées. Les candidats avaient dit : Ah c'est parce que ma chaîne n'est pas similaire à cette autre chaîne. Lorsqu'on revoit tous ces points là, on ne croit pas nécessairement que les décisions étaient incohérentes. Car il faut aussi voir que ce que le a présenté pour défendre sa candidature a été évalué. Mais, indépendamment du fait de savoir si « car » singulier et « cars » pluriel est considéré comme similaire et d'autres panels les considèrent de manière différentes, cela nous fait paraître un peu bête. Et voilà d'où vient l'incohérence. Nous avons mis un processus qui a été mis en œuvre pour ceci. Il arrive aussi qu'un membre du panel ait pris une décision et la proposition est d'avoir plusieurs membres dans un panel et de les faire examiner ces décisions et qu'on honore le résultat final. Une fois de plus, il s'agit d'une proposition à ce stade. Nous recueillons les commentaires publics en ce moment puis nous allons prendre une décision pour savoir si nous allons de l'avant avec l'examen ou non. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Y a-t-il des questions. La Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, Madame la Présidente.



Une des raisons pour lesquelles nous étions très désireux d'avoir cette session c'est que la similitude des chaînes impacte aussi le singulier et le pluriel. Je crois qu'à Beijing, le GAC a demandé au Conseil et à la NGPC de revoir leur décision d'envisager la coexistence de singulier et pluriel. L'une des raisons principales pour lesquelles il y a des incohérences, est parce que nous avons du singulier et du pluriel avec exactement le même objectif. Je crois qu'il y a une demande de commentaire 1 599 pour que chaque TLD ait une raison d'être claire et définie. Et, je ne crois pas qu'il y ait la même proposition pour le singulier et le pluriel. Je ne vois pas quel est l'avantage d'avoir les deux chaînes de caractères. Je voudrais donc avoir cette décision réexaminée encore une fois, si possible.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la Commission Européenne. Les États-Unis, s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci, Madame la Présidente. Merci Akram d'avoir clarifié la situation actuelle. Je veux faire un petit commentaire sur ce que ma collègue de la Commission européenne a mentionné, que l'avis du GAC était assez à cet égard. Il serait donc très utile d'y revenir. Deuxièmement, je vais poser une question. Pourriez-vous préciser si vous avez analysé toutes les décisions qui ont été considérées incohérentes, ou vous n'avez évalué que les deux ensembles ?

AKRAM ATALLAH : Nous avons examiné tous les commentaires reçus. Et ces deux ensembles, ces deux groupes, sont les deux seuls où nous avons

identifié des incohérences. Il y a un autre ensemble que nous avons identifié comme un cas probable, et qui est aussi examiné. Mais nous n'avons pas encore réellement décidé sur un mécanisme de révision.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Alors l'Italie, puis l'Iran.

ITALIE : Merci, Madame la Présidente. Donc si j'ai compris que, bien sûr, vous avez écouté l'opinion des différentes unités constitutives du GAC, etc. Et puis vous vous fiez à l'évaluation effectuée par les panels qui vous donnent leur opinion sur les parties confuses concernant le singulier et le pluriel.

Ainsi, dans certains cas, vous pouvez décider d'accepter cela, malgré le fait que le GAC a mentionné que le singulier et le pluriel prête à confusion.

A titre d'exemple, je veux mentionner « carrière » au singulier que vous avez délégué, qui a signé le contrat le 9 octobre et « carrières » pluriel, le 2 octobre.

Le problème réel en fin de compte n'est pas d'être complètement contre vous pour ce choix. Il faut expliquer le fait que, dans ce cas, peut être le pluriel peut avoir une signification différente par rapport au singulier ou quelque chose de la sorte.

Mais il faut faire face à ce genre d'explications qui, à mon avis, devraient être considérées pour presque tous les nouveaux contrats que vous vous signerez sur le plan procédural. Merci.



PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Italie. L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN :

Merci, Madame la Présidente. Je voudrais demander une précision. Que voulez-vous dire, Akram, quand vous dites que des décisions multiples par des panels différents peuvent mener à des résultats différents ? Des décisions multiples sur une même question ? C'est-à-dire qu'un seul thème, un seul sujet fait l'objet de différentes décisions, ou de panels multiples ? Vous avez une norme, des règles, pour aborder cela. Pourquoi des décisions multiples ? Ces décisions multiples qui ont eu lieu l'une après l'autre ? C'est exact. Qu'est-ce que ça veut dire des décisions multiples ? Vous appliquez la première étape et une deuxième de l'étape et une troisième étape. Mais des décisions multiples ? Que veut dire des panels multiples ? Le panel est quelque chose qui est inclus dans le Guide, et ainsi de suite. Pourquoi nous avons plusieurs panels ? Il est tout à fait clair que si vous donnez une même question à trois personnes différentes, vous aurez un tas de différentes idées. Je vous demande donc d'expliquer la signification ou l'implication de décisions multiples par des panels différents.

ALLEN GROGAN :

Je m'appelle Allen Grogan. Je voudrais essayer de répondre à cette question. Merci pour la question.

Laissez-moi vous dire que les panels d'experts fonctionnent de la manière suivante. Un candidat dépose une objection contre une autre chaîne de caractères. Et, s'il y avait des candidats multiples qui ont



chacun présenté leur candidature pour la même chaîne de caractères, ces décisions ne doivent pas être consolidées dans un panel d'objection. Par exemple, dans le cas car singulier et cars pluriel avec s, il y avait un candidat pour la chaîne car au singulier et trois candidatures pour les chaînes cars au pluriel. Les décisions ont été prises par trois panels différents. Ce n'est pas un seul panel qui a pris la décision. Alors, il y a eu des discussions au sein de la communauté pour savoir s'il ne fallait pas forcer la consolidation de ces décisions. La décision a été prise ne pas de forcer la consolidation.

Finalement, le résultat a été le suivant. Là où il y a eu une objection d'un candidat pour cars au pluriel, le candidat a obtenu la décision en sa faveur. Alors que le candidat qui remettait en question une autre candidature contre cars au pluriel était arrivé à un résultat différent. Voilà un exemple de décisions incohérentes. Nous avons une proposition pour des commentaires de la communauté afin de tenter de réconcilier ces décisions, car nous estimons que ces décisions devraient être décidées d'une manière où le même résultat s'applique à tous.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci. Donc je crois que je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc revenir à notre discussion sur les gTLDs et sur d'autres sujets. Je tiens à remercier Akram, le personnel de l'ICANN, et vos collègues de nous avoir présenté ce rapport. Tout cela a été utile pour nous, pour pouvoir être informés sur les enchères et les questions liées à la similitude des chaînes de caractères. Merci encore une fois. Et nous attendons anxieusement le prochain rapport.



AKRAM ATALLAH : Merci, Heather. Merci, le GAC.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

